Séance ordinaire du 12 novembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 12 novembre 2024, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Forand, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	***Nom***
Conseillère, district électoral nº 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral nº 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral nº 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral nº 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral nº 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral nº 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: Me Isabelle François, directrice générale et greffière et Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2024-11-326

Procès-verbaux des 8 octobre et 4 novembre 2024 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des 8 octobre et 4 novembre 2024 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des 8 octobre et 4 novembre 2024 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-327

Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques nos S12540 à S12549 S12552 à S12575 62318 à 62385	2 043 580,77 $
Comptes payables	**Pour la somme de**
Chèques nos S12586 à S12685 62392 à 62419	402 550,33 $
Comptes recevables	**Pour la somme de**
Factures nos 4FD000109 à 4FD000118	24 878,31 $

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Première période de questions

Séance ordinaire du 12 novembre 2024

Résolution 2024-11-328

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal / Dépôt

- Les mises à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil sont déposées tel qu'exigé par l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) lors de la présente séance ordinaire du 12 novembre 2024:

Luc Forand	maire		7 novembre 2024
Joanie Généreux	conseillère	district nº 1	12 novembre 2024
Michel Denicourt	conseiller	district nº 2	9 novembre 2024
Michel Deschamps	conseiller	district nº 3	12 novembre 2024
Jacques Bienvenue	conseiller	district nº 4	12 novembre 2024
Claudie Létourneau	conseillère	district nº 5	7 novembre 2024
Denis Chagnon	conseiller	district nº 6	7 novembre 2024

Résolution 2024-11-329

États comparatifs des revenus et dépenses pour l'exercice du second semestre se terminant le 31 octobre 2024 / Dépôt

La trésorière, Mme Micheline Quilès, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour l'exercice du second semestre se terminant le 31 octobre 2024, tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ – c. C-19).

Résolution 2024-11-330

États comparatifs des revenus et dépenses prévus pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 / Dépôt

La trésorière, Mme Micheline Quilès, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses prévus pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ – c. C-19).

Résolution 2024-11-331

Dépôt de documents

En vertu du règlement nº 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, Me Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Acquisition d'un ordinateur (remplacement) pour l'accueil au Complexe sportif auprès de Logimax Service Informatique de Saint-Césaire, pour le prix de 1 195,40 $ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition datée du 17 octobre 2024.

- Octroi d'un mandat pour l'évaluation de la valeur assurable du Garage municipal situé au 1165, rue Saint-Michel à la firme d'évaluateurs agréés Sylvestre Leblond & Associés de Granby, pour des honoraires de 1 500 $ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 3 octobre 2024.

- Octroi d'un contrat pour la réfection de la cour du Garage municipal situé au 110, route 112 (fondation et pavage) à l'entrepreneur Asphalte Bernier inc. pour le prix de 5 186,35 $ plus les taxes, tel qu'il appert au contrat nº 12.484 daté du 25 octobre 2024 ainsi que l'octroi d'un contrat pour le nivellement d'un anneau de glace à la patinoire extérieure à l'entrepreneur Excavations St-Césaire inc. pour le prix de 5 212,80 $ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission dossier E-P202410212 datée du 21 octobre 2024.

- Acquisition de compteurs d'eau auprès de l'entreprise Les Compteurs Lecomte Ltée de Saint-Hyacinthe, pour le prix de 6 389,22 $ plus les taxes, tel qu'il appert à la facture nº 66558 datée du 4 novembre 2024.

- Mandat octroyé à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. de Montréal, pour les services professionnels pour l'accompagnement d'une retraite stratégique – Lac-à-l'épaule, pour le prix de 5 000 $ plus les débours et les taxes, tel qu'il appert à l'offre de services nº M-24-342 datée du 21 octobre 2024.

Résolution 2024-11-332

Poste de greffier de la Ville de Saint-Césaire / Embauche

Considérant la recommandation du comité de sélection formé de membres du Conseil et de la direction générale;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'embaucher Mme Nancy Bernier, au poste de greffière de la Ville de Saint-Césaire.

Que la période d'intégration à ce poste débute à compter du 2 décembre 2024 au titre de greffière adjointe.

La rémunération associée à ce poste cadre est établie selon la grille salariale correspondant au poste, échelon 6, et comprend une période de probation de 6 mois débutant à la date d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-333

Poste de greffier de la Cour municipale de la Ville de Saint-Césaire / Embauche

Considérant la recommandation du comité de sélection formé de membres du Conseil et de la direction générale;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'embaucher Mme Julie Lajeunesse-Brochu, au poste de greffière de la Cour municipale de la Ville de Saint-Césaire à compter du 25 novembre 2024. La rémunération associée à ce poste cadre est établie selon la grille salariale correspondant au poste, échelon 7, et comprend une période de probation de 6 mois débutant à la date d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-334

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que Jacques Bienvenue, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 13 novembre 2024 au 14 janvier 2025 et, il est par les présentes autorisé, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que Jacques Bienvenue, soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-335

Avis de motion règlement n° 313 pour établir la somme d'argent exigible à verser lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C 19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 313 pour établir la somme d'argent exigible à verser lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance; **en conséquence**,

Avis de motion est donné par **Michel Denicourt, conseiller,** à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « règlement n° 313 pour établir la somme d'argent exigible à verser lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière».

Résolution 2024-11-336

Calendrier 2025 des séances ordinaires du Conseil municipal / Adoption

Considérant l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le Conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

Considérant qu'il doit également fixer le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les séances ordinaires 2025 du Conseil municipal soient et sont tenues mensuellement un mardi (11) et un mercredi (1) à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal située au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire et que le calendrier 2025 soit et est établi comme suit :

Le mardi 14 janvier	Le mardi 8 juillet
Le mardi 11 février	Le mardi 12 août
Le mardi 11 mars	Le mardi 9 septembre
Le mardi 8 avril	*Correction par résolution nº 2024-12-372* Le mercredi 1er octobre
Le mardi 13 mai	Le mardi 11 novembre
Le mardi 10 juin	*Correction par résolution nº 2024-12-372* Le mardi 9 décembre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-337

Convention de bail au 1220, avenue Saint-Paul – Bureau de la SAAQ / Renouvellement

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant ainsi que la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, le renouvellement de la convention de bail avec la propriétaire, la compagnie 13354563 Canada inc., du local situé au 1220, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, logeant la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) dont la Ville est mandataire, pour un terme de 2 ans avec option d'une année supplémentaire, soit 2027, le tout tel qu'il appert à la convention de bail datée du 23 septembre 2024, plus les taxes:

- 1 864,92 $ du 1er janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2025,
- 1 920,91 $ du 1er janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-338

Photocopieur (Remplacement) / Acquisition

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un photocopieur (remplacement) pour les services administratifs de l'hôtel de Ville auprès de Copicom inc. de Saint-Jean-sur-Richelieu, pour le prix de 9 264 $ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 7 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 12 novembre 2024

Résolution 2024-11-339

Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville - Révisions budgétaires nos 6 et 7 de l'année 2024 / Approbation

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'approuver les révisions budgétaires nos 6 et 7 du budget de l'année 2024 de l'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier 1110 de Saint-Césaire, en référence aux documents datés des 27 septembre et 30 octobre 2024, le tout comme suit :

Révision nº	Date	Budget approuvé précédent	Budget approuvé cumulatif
1	2024-03-05	10 699 $	17 563 $
2	2024-04-02	17 563 $	17 563 $
3	2024-06-04	17 563 $	17 563 $
4	2024-08-02	17 563 $	17 563 $
5	2024-08-29	17 563 $	17 702 $
6	2024-09-27	17 702 $	18 203 $
7	2024-10-30	18 203 $	12 248 $

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-340

Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville – Déficit final aux états financiers de l'année 2023 / Approbation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire approuve le déficit final approuvé au montant de 31 261 $ aux états financiers de l'année 2023 de l'Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier 1110 de Saint-Césaire, le tout en référence aux documents datés du 10 octobre 2024 (Réf. résolution nº 2024-06-192).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-341

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2026 à 2027-2028 / Avis

Considérant que l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (c.I-13.3) stipule que la commission scolaire doit consulter toutes municipalités ou communautés métropolitaines, dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, concernant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire;

Considérant que les élus de la Ville de Saint-Césaire ont pris connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour les années 2025-2026 à 2027-2028;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire donne un avis favorable au plan triennal 2025-2026 à 2027-2028 de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières en référence au document daté du 23 septembre 2024 concernant les écoles primaire Saint-Vincent et secondaire Paul-Germain-Ostiguy situées sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-342

Centre d'action bénévole de Saint-Césaire – Paniers de Noël 2024 / Octroi d'un don

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer à même les profits de l'Omnium de golf, un don de 1 000 $ au Centre d'action bénévole de Saint-Césaire dans le cadre de la campagne des Paniers de Noël 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-343

Poste de capitaine / Embauche

Considérant la recommandation du directeur du service de Protection et de Secours civil et de la direction générale de la Ville de Saint-Césaire suite à l'appel de candidatures et aux entrevues avec les postulants sélectionnés pour le poste de capitaine aux opérations;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'embaucher M. Frédéric Bergeron, au poste de capitaine aux opérations du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire, avec les ajustements selon la grille salariale capitaine, échelon 5 ainsi que les avantages sociaux selon la grille salariale des cadres de la Ville de Saint-Césaire, le tout soumis à une période de probation de 6 mois débutant à la date d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-344

Règlement nº 300-01 modifiant le règlement nº 300 concernant la circulation et le stationnement / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement intitulé « règlement nº 300-01 modifiant le règlement nº 300 concernant la circulation et le stationnement » a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement nº 300-01 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'adopter, le règlement intitulé « règlement nº 300-01 modifiant le règlement nº 300 concernant la circulation et le stationnement ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-345

Club de 3 et 4 roues de l'Estrie – Demande de droit de passage / Autorisation pour 2024-2025

Considérant la demande de reconduction du droit de passage pour 2024-2025 dans la lettre datée du 10 octobre 2024 du Club de 3 et 4 roues de l'Estrie (Cowansville – Granby);

Considérant que les membres du Club de 3 et 4 roues de l'Estrie (Cowansville – Granby) sont assujettis à la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ, c. V-1.2);

Considérant que l'autorisation est conditionnelle au maintien de la quiétude des secteurs et de la cohabitation harmonieuse entre les quadistes, les résidents et les usagers dans les secteurs;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de reconduire l'autorisation au Club de 3 et 4 roues de l'Estrie (Cowansville – Granby) pour la période allant du 1er décembre 2024 au 1er avril 2025.

Et résolu également de procéder à l'implantation d'une signalisation conforme aux normes en vigueur pour les véhicules hors route comme suit :

- de l'avenue Nadeau à partir de la rue Notre-Dame (route 233 du MTMD) jusqu'à la rue de l'Horizon;
- sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord, sur environ 6 kilomètres, entre les numéros civiques 195 et 197 jusqu'à la route 112;
- sur le rang Rosalie, entre les numéros civiques 110 et 122.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-346

Services professionnels pour remplacement et support – Réponse aux alarmes / Renouvellement 2025

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer le mandat de remplacement et support pour les réponses aux alarmes au poste de surpression et de chloration en eau potable à la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. de Longueuil, pour assurer la fourniture de services professionnels à une fréquence de une (1) semaine sur trois (3), selon le calendrier établi par le service des Travaux publics, pour le prix forfaitaire hebdomadaire (7 jours) de 930 $ plus les taxes, pour la période débutant le 1er janvier 2025 et renouvelable tel qu'il appert dans la proposition nº Qc-2024-1035 datée du 10 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-347

Surplus générés par l'aqueduc pour l'année 2023 / Affectation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'affecter les surplus accumulés libres générés par l'aqueduc pour l'année 2023 pour une somme de 66 126,20 $ au surplus accumulé affecté Secteur – Aqueduc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-348

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont - Saint-Césaire – Prévisions budgétaires 2025 / Approbation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire pour l'année 2025, d'une somme de 1 335 732 $. La participation de la Ville de Saint-Césaire à la quote-part est de 526 732 $ et, de cette somme, la quote-part de l'industrie Nortera est de 88 483 $.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le point nº 28 est retiré de l'ordre du jour.

Résolution 2024-11-349

Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire - Bail / Renouvellement pour 2025

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'aviser la Régie d'Assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire, du renouvellement du bail pour l'année 2025 comme suit:

- à compter du 1er janvier 2025, le coût du loyer mensuel pour le bureau de la Régie, situé au sous-sol de l'hôtel de Ville, soit fixé à 150 $.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 12 novembre 2024

Résolution 2024-11-350

Réseau d'aqueduc et stations de pompage - Outil pour opérer l'ouverture de vanne / Acquisition

I**l est proposé par Claudie Létourneau**

Et résolu de procéder à l'acquisition de l'outil pour opérer l'ouverture de vanne sur le réseau d'aqueduc et aux stations de pompage auprès de l'entreprise Réal Huot inc. de Saint-Hubert, pour le prix de 4 613,97 $ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission nº 1171366 datée du 30 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-351

Poste de journalier / Embauche

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'embaucher M. Mario Goulet, au poste de journalier 2 du service des Travaux publics à compter du 18 novembre 2024.

La rémunération associée à ce poste temps plein, col bleu, est établie selon la grille salariale en vigueur et correspond à l'entrée en poste.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant à la date d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-352

Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord / Décompte progressif nº 11

Considérant la recommandation datée du 17 juillet 2024 de la firme d'ingénieurs, Tetra Tech QI inc., concernant le décompte progressif nº 11 au contrat AO / V202204.08 - Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord;

En conséquence, **il est proposé par Joanie Généreux**

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif nº 11 au contrat AO / V202204.08 - Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord d'une somme de 7 231,07 $ toutes taxes incluses concernant les travaux réalisés jusqu'au 20 juin 2024, auprès de l'adjudicataire, Eurovia Québec Construction inc. de Bromont, le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

Et résolu également d'autoriser Me Isabelle François, directrice générale et greffière ou en son absence, Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Les points n°s 33 et 34 de l'ordre du jour sont reportés à une séance ultérieure.

Résolution 2024-11-353

Équipements de voirie pour les passerelles et les rangs du Haut et du Bas-de-la-Rivière Sud / Acquisition

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'acquisition des équipements de voirie suivants pour les prix suivants plus les taxes, auprès du fournisseur Trafic Innovation inc. de Saint-Eustache :

- 4 chicanes avec la quincaillerie nécessaire pour les passerelles Émile, Cécile, Royer et Saint-Paul, pour le prix de 10 970 $ plus les taxes, tel qu'il appert à la soumission n° 117306 (1) datée du 8 octobre 2024;
- 2 afficheurs de limite de vitesse pour les rangs du Haut et du Bas-de-la-Rivière Sud, pour le prix de 4 739 $ plus les taxes, tel qu'il appert à la soumission n° 119015 (1) datée du 26 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-354

Patinoire – Alimentation en électricité / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un contrat à Vitech électrique de Saint-Césaire pour procéder à l'alimentation en électricité de la patinoire extérieure pour une enveloppe budgétaire de 5 350 $ plus les taxes, tel qu'il appert à la proposition budgétaire n° 20241022D datée du 22 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le point n° 37 de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2024-11-355

Restriction sur la rivière Yamaska / Demande au Bureau régional de Transports Canada – Bureau de la Sécurité nautique, Sécurité maritime

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire améliorer la sécurité nautique sur la rivière Yamaska;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire, par le biais de sa résolution n° 2022-04-156, adoptée le 12 avril 2022, a demandé aux députés fédéraux de Saint-Hyacinthe-Bagot, M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, et de Shefford, Mme Andréanne Larouche, qu'une consultation publique soit tenue, et mandaté des représentants au sein du Comité Yamaska, afin de mener les travaux en vue d'une demande de restriction sur la rivière Yamaska formulée auprès du Bureau régional de Transports Canada - Bureau de la Sécurité nautique, Sécurité maritime;

Considérant que les consultations publiques ont été effectuées dans la Ville de Saint-Césaire le 25 mai 2022 et que le Comité Yamaska a conclu ses travaux;

Considérant que la Sûreté du Québec a confirmé par écrit être habilitée à appliquer la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* ainsi que le Code criminel sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire, qui est desservie par la Sûreté du Québec pour son service policier;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu :

Que Mme Amélie Gamache, adjointe parlementaire du député fédéral M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, puisse signer et déposer, auprès du Bureau régional de Transports Canada – Bureau de la Sécurité nautique, Sécurité maritime, au nom de la Ville de Saint-Césaire, le document « Demande de restriction sur la rivière Yamaska » dûment préparé par celle-ci.

Que le document est approuvé par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire;

Que le document cité au point précédent demande la mise en place d'une réglementation interdisant de permettre à une personne de surfer sur le sillage d'un bâtiment, en tout temps, sur le tronçon de la rivière Yamaska entre les coordonnées 45°22'57.9"N, 72°59'48.4"O, à Saint-Césaire, et 45°37'15.9"N, 72°57'01.1"O, à Saint-Hyacinthe, situé sur son territoire, en vertu de l'annexe 7.1 du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;

Que Mme Amélie Gamache, adjointe parlementaire du député fédéral M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, puisse agir auprès du Bureau régional de Transports Canada - Bureau de la Sécurité nautique, Sécurité maritime, au nom de la Ville de Saint-Césaire, à titre de personne-ressource;

Et résolu également, que la Ville de Saint-Césaire, si la demande de restriction est acceptée, défraie les coûts de l'acquisition et de l'installation de la signalisation et de son entretien pour le règlement sur les restrictions visant l'utilisation de bâtiments, ainsi que les frais liés à sa promotion, à l'éducation et à sa communication, et ce, pour le tronçon de la rivière Yamaska sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-356

Cours d'eau Soulanges à la Halte routière de Saint-Césaire – Barrière / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer un contrat, pièces et main d'œuvre, à Inter Clôtures Structura de Saint-Jean-sur-Richelieu pour une barrière à installer au ponceau du cours d'eau Soulanges de la Halte routière de Saint-Césaire (route 112) pour le prix de 6 934 $ plus les taxes, tel qu'il appert à la soumission datée du 28 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-357

Membre citoyen sur le Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement de mandat et actualisation

Considérant que le mandat est à renouveler pour un des membres citoyens nommés en vertu de la résolution n° 2022-11-424 pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en conformité du règlement n° 13 constituant le CCU et amendements;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de renouveler le mandat de membre citoyen d'un terme de 2 ans de Mme Nathalie Camiré pour siéger sur le CCU;

Que pour les fins d'actualisation, les membres citoyens siégeant sur le CCU, sont :

Membre citoyen	Terme	Résolution	Échéance
Mme Nathalie Camiré	9e Mandat de 2 ans	2024-11-357	Novembre 2026
Mme Nathalie Jean	4e Mandat de 2 ans	2023-05-164	Mai 2025
M. Christian Gauthier	4e Mandat de 2 ans	2023-05-164	Mai 2025
Vacant depuis 2024-09-27		2024-10-318	

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-358

Avis de motion pour règlement nº 91-2005-03 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements, afin d'inclure la cartographie relative aux îlots de chaleur et modifier le Plan des grandes affectations du sol quant aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C 19), le projet de règlement intitulé « règlement nº 91-2005-03 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements, afin d'inclure la cartographie relative aux îlots de chaleur et modifier le Plan des grandes affectations du sol quant aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain» a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance; **en conséquence**,

Avis de motion est donné par **Joanie Généreux, conseillère**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le «règlement nº 91-2005-03 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements, afin d'inclure la cartographie relative aux îlots de chaleur et modifier le Plan des grandes affectations du sol quant aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain».

Résolution 2024-11-359

Projet de règlement nº 91-2005-03 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements, afin d'inclure la cartographie relative aux îlots de chaleur et modifier le Plan des grandes affectations du sol quant aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain / Adoption

Considérant qu'une copie du projet de règlement intitulé «règlement nº 91-2005-03 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements, afin d'inclure la cartographie relative aux îlots de chaleur et modifier le Plan des grandes affectations du sol quant aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain» a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

Considérant que ce projet de règlement vise à inclure la cartographie relative aux îlots de chaleur et à modifier le Plan des grandes affectations du sol quant aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

En conséquence, **il est proposé par Michel Denicourt**

Et résolu d'adopter le projet de règlement intitulé : «règlement nº 91-2005-03 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements, afin d'inclure la cartographie relative aux îlots de chaleur et modifier le Plan des grandes affectations du sol quant aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain»;

Que l'assemblée de consultation publique sur ce projet de règlement soit fixée au 10 décembre 2024 à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-360

Avis de motion pour règlement nº 92-2005-84 modifiant le règlement Zonage nº 92-2005 et amendements, aux fins de concordance envers le règlement sur le Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et les îlots de chaleur

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C 19), le projet de règlement intitulé « règlement nº 92-2005-84 modifiant le règlement Zonage nº 92-2005 et amendements, aux fins de concordance envers le règlement sur le Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et les îlots de chaleur» a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance; **en conséquence**,

Avis de motion est donné par **Denis Chagnon**, **conseiller,** à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le «règlement nº 92-2005-84 modifiant le règlement Zonage nº 92-2005 et amendements, aux fins de concordance envers le règlement sur le Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et les îlots de chaleur».

Résolution 2024-11-361

Projet de règlement nº 92-2005-84 modifiant le règlement Zonage nº 92-2005 et amendements, aux fins de concordance envers le règlement sur le Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et les îlots de chaleur / Adoption

Considérant qu'une copie du projet de règlement intitulé «règlement nº 92-2005-84 modifiant le règlement Zonage nº 92-2005 et amendements, aux fins de concordance envers le règlement sur le Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et les îlots de chaleur» a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

Considérant que ce projet de règlement vise à établir la concordance envers le règlement sur le Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et les îlots de chaleur;

En conséquence, **il est proposé par Jacques Bienvenue**

Et résolu d'adopter le projet de règlement intitulé : «règlement nº 92-2005-84 modifiant le règlement Zonage nº 92-2005 et amendements, aux fins de concordance envers le règlement sur le Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et les îlots de chaleur»;

Que l'assemblée de consultation publique sur ce projet de règlement soit fixée au 10 décembre 2024 à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-362

Halte routière – Parc à neige / Octroi de contrats

Il est proposé par

Et résolu d'octroyer les contrats pour la fabrication du parc à neige 2024 à la Halte routière de Saint-Césaire sur la route 112, soit un site de glissade pour l'hiver 2024, à :

- Conception Snotech inc. de Granby, pour la conception et l'entretien du site pour le prix de 15 450 $ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission nº 25-10 datée du 28 août 2024;
- Surfaçage Expert AMB inc. de Valcourt, pour l'enneigement du site pour le prix de 19 900 $ plus les taxes tel qu'il appert au devis nº 006 daté du 28 août 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-11-363

Halte routière – Parc à neige - Clôture / Acquisition

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'acquisition d'une clôture pour la butte à glisser du Parc à neige de la Halte routière, auprès de Cordages Barry ltée de Montréal, pour le prix de 3 420 $ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission nº 89894 datée du 16 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Affaires nouvelles

Séance ordinaire du 12 novembre 2024

Correspondances

Seconde période de questions

Fin de la séance.

_____	_____
Luc Forand	Me Isabelle François
Maire	Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes concernant l'année 2024 et /ou prévues au budget 2025 en préparation :

2024-11-327, 2024-11-331, 2024-11-332, 2024-11-333, 2024-11-337, 2024-11-338, 2024-11-339, 2024-11-340, 2024-11-343, 2024-11-346, 2024-11-350, 2024-11-351, 2024-11-352, 2024-11-353, 2024-11-354, 2024-11-356, 2024-11-362, 2024-11-363.

_____
Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe